

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 6 février 2023

Tenu en Mairie de Légnny

Présents : Mesdames Banes, Boyer, Favre, Franceschi, Jovillard, Louis, Ratton, Rodet
Messieurs Aulas, Poudroux, Thevenet

Absents excusés : Mme Charensol

Pouvoir : Mme Charensol à Mme Jovillard

Secrétaire de séance : Mme Favre

Approbation du CR du conseil municipal du 9 janvier 2023 : Mme Ratton demande une légère correction s'agissant des travaux évoqués sur la commune du Breuil en limite de Légnny : il s'agit du renouvellement d'une canalisation d'eau potable et non d'assainissement. Le conseil municipal acte cette correction et valide le compte-rendu du précédent conseil.

Ordre du Jour :

Délibération 2023-07 portant sur le nombre d'adjoint

Madame le Maire rappelle que suite à la démission de Mme Catherine Cordier de ses fonctions d'adjointe et conseillère municipale, il convient selon des dispositions de l'article L 2122-14 du CGCT, de statuer sur le nombre d'adjoints.

Après échange avec le conseil municipal, il est décidé de maintenir pour l'instant un seul poste d'adjoint, celui de 1^{er} adjoint déjà dévolu à Mme Ratton.

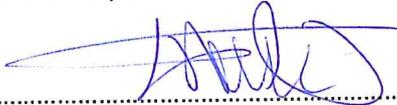
Il est bien entendu que cette décision n'est pas définitive et peut être révoquée en fonction des besoins de la commune et des disponibilités des élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir un seul poste d'adjoint.

La séance est levée à 18h50.

Compte-rendu visé et validé par la secrétaire de séance

Madame Delphine Favre,



Le 16 Février 2023